



HESPERANGE

Grand-Duché de Luxembourg
B.P.10 — L-5801 Hesper

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation plus amplement décrite ci-dessous a été adressée pour instruction à l'Administration de la gestion de l'eau :

<i>Référence AGE :</i>	EAU/AUT/26/0177	
<i>Objet de la demande :</i>	Réfection d'un chemin forestier endommagé par les inondations en date du 09/09/2025 à Hesperange	
<i>Requérant :</i>	ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE 474, route de Thionville L-5886 HESPERANGE	
<i>Date de la demande :</i>	12.02.2026	
<i>Lieu et numéro cadastral :</i>	Commune de Hesperange, localités de Hesperange, Alzingen, Fentange et Itzig	
<i>Date de l'affichage :</i>	Du 20.02.2026 au 02.04.2026	
<i>Remarque(s) :</i>	Néant	

Hesperange, le 18 février 2026

Le bourgmestre,

Diane ADEHM